REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 6 FEVRIER 2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le Six Février à vingt heures, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués **le 30 Janvier 2025** conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en salle du Conseil , sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

Etaient Présents :
M. WATTELLE,
Maire,

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, GUENEGAN, LEVEL
MM. AUGIER, SAZDOVITCH,PELLIGRI, DIOT
Adjoints au maire,

Mmes DUGAST, AUDOUZE, BLIN, FELGERES,
MM. MEZURE, HUA, AOUN, VERDYS, VINCENT,
Conseillers municipaux,

Absents excusés :
M SEBBAH donne pouvoir M Luc WATTELLE
M ROUAIX donne pouvoir à Mme JAQUEMET
M SUCHET donne pouvoir à M AUGIER
Mme LE GRAND donne pouvoir à M SAZDOVITCH
M. ALBERT donne pouvoir à Mme BUNOUF
M BRUN donne pouvoir à M VERDYS

Absent(s) :
MM CUIGNET, CLERMONT,
Mme PIRES, HUSSON, BUCHON-SCHULTZ,

Mme JAQUEMET a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2025-01 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2312-1,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République rendant obligatoire le débat sur les orientations générales du budget des communes de plus de 3 500 habitants,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et ses incidences sur les modalités du débat d'orientations budgétaires,

Considérant la nécessité de procéder à l'examen des orientations budgétaires pour l'année 2025, dans un délai de 10 semaines préalablement à l'adoption du budget primitif,

Vu la présentation faite du rapport d'orientation budgétaire 2025 en Commission Finances-Travaux du 28 janvier 2025,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à
l'unanimité

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de la présentation du rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2025.

Le Maire,

Luc WATTELLE.

REÇU EN PREFECTURE
le 07/02/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217800929-20250206-DEL2025_01-

Signé électroniquement par :
LUC WATTELLE
Le 07/02/2025 à 15:35